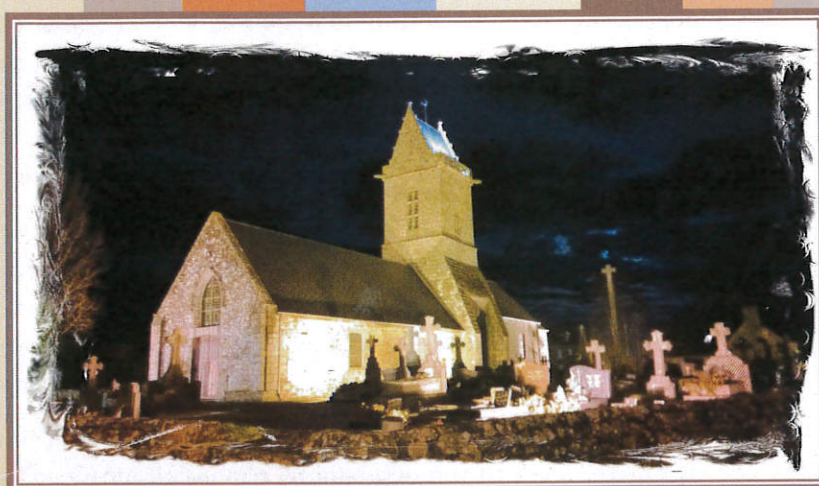
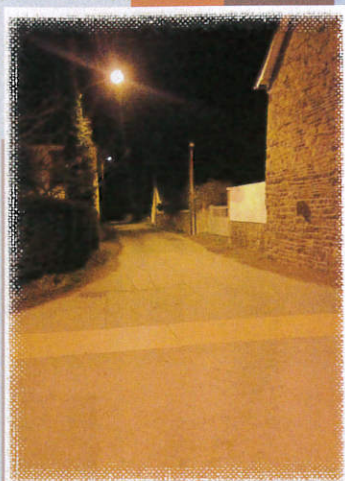


BULLETIN MUNICIPAL

SAINT AUBIN DES PREAUX

ANNEE 2016



HORAIRES D'OUVERTURE

- MARDI 14H30 - 16H30
- JEUDI 16H30 - 19H00

*Possibilité de prendre rendez-vous avec M le Maire
en contactant le secrétariat*

Tel : 02 33 51 68 76

Fax : 02 33 51 68 79

Courriel : mairie.staubinpreaux@wanadoo.fr

Site Internet : www.saint-aubin-des-preaux.fr

LE MOT DU MAIRE

Les présidents des associations, le conseil municipal et moi même vous invitons toutes et tous, en particulier les nouveaux St Aubinais(es), à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera à la Salle Christophe Auguin le :

**Samedi 14 Janvier
2017
à 11h00**

En préambule , je me permets en mon nom et celui du conseil de vous présenter mes vœux de santé, de bonheur et de réussite à vous mêmes et à vos familles. Que chacun aborde 2017 sans tomber dans une morosité ambiante, en n'oubliant pas que nous sommes dans une situation privilégiée par rapport à une grande partie du monde. Nous vivons bien ici même si nous devons admettre de réduire nos dépenses ces prochains temps pour ne pas vivre au dessus de nos moyens. Chaque responsable est soumis au même dilemme de continuer à faire autant avec moins de revenus. L'état, principal pourvoyeur de fonds des communes, n'est plus en capacité de nous apporter un niveau d'aide conséquent. Les communes doivent participer au redressement national et nous le ferons.

Notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) avance bien, nous en sommes à 11 réunions et nous avons finalisé le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). C'est une des étapes parmi les plus importantes de ce futur document, qui affirme la stratégie du développement de la commune pour les 10 à 15 ans à venir en tenant compte des obligations imposées par l'état.

Monsieur le Président du SMAAG (Syndicat Mixte pour l'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise) m'a informé que par arrêté n° 16-58 en date du 9 mai 2016, Monsieur le préfet de la Manche a autorisé l'adhésion au syndicat de la commune de St Aubin des préaux. Comme prévu, les travaux commenceront dans le courant de l'année 2017 pour raccorder le maximum d'habitations au futur réseau.

En ce qui concerne le rapprochement des communes de Saint Aubin des Préaux , Saint Pair sur Mer, Saint Pierre Langers et Saint Planchers, il a été décidé d'un commun accord qu'il y ait un travail plus approfondi pour répondre au maximum de questions que pose chaque commune sur les conséquences d'une telle fusion. Pour cela, il a été décidé et à l'unanimité d'aller plus loin dans l'étude qui a été faite. Le résultat de ce travail sera effectif à la fin du printemps 2017.

Pour le détail des travaux effectués durant cette année 2016, je vous invite à parcourir ce bulletin pour vous faire une idée du travail accompli, et comme tous les ans, je vous invite tous à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le Samedi 14 Janvier 2017 à partir de 11 h 00 Salle Christophe AUGUIN

Bonne année à toutes et à tous.

Votre maire

Daniel HUET

LA VIE DE LA COMMUNE

Les Naissances



ONFROY Manon née le 20 Juin 2016
FELIX Clémentine née le 02 Juillet 2016
FAGUAIS Ambre née le 14 Juillet 2016

Les mariages



DAVID Aurélie et **ANDRILLON Christophe** le 18 Juin 2016

Les décès et inhumations



Mme LEROYER HUGUETTE le 02 Mars 2016

Mme DESHOGUES Paulette le 09 Mai 2016

M HERPIN Roger le 29 Mai 2016

Mme PIEL Evelyne le 21 Novembre 2016

Mme HERPIN Hélène 25 Décembre 2016

RPI ST AUBIN DES PREAUX - ST PIERRE LANGERS

Notre RPI poursuit son envolée et d'une petite école de campagne devient maintenant digne d'une grande.

En effet depuis la rentrée 2015, nous avons encore une augmentation du nombre de nos écoliers avec un effectif à 79 élèves ce qui nous laisse présager, peut être même, l'ouverture d'une 4ème classe à la rentrée 2017. Les deux municipalités investissent aussi pour le bien être de nos élèves, de nos enseignantes et du personnel.

Depuis la rentrée, l'organisation a été revue grâce à la construction de nouveaux locaux adaptés sur la commune de St Pierre Langers pour accueillir les maternelles. **Séverine TAILLEBOIS** (directrice et enseignante de la classe des maternelles) secondée d'**Anita BINDEL** et d'**Alexandra TURGOT** accueille 11 Petites Sections, 9 Moyennes Sections et 13 Grandes Sections.

Les primaires du CP au CE1 sont quant à eux accueillis dans la seconde classe à St Aubin par **Céline VIRY** et **Clémentine SEBBAN** (décharge de Céline le Jeudi). On compte 8 CP et 11 CE1.

Manon LENOIR enseigne quant à elle aux primaires du CE2 au CM2 dans l'autre classe de St Aubin. Ils sont 7 CE2, 10 CM1 et 10 CM2.

Alexandra TURGOT

Anita BINDEL



De gauche à droite :

RPI ST AUBIN DES PREAUX - ST PIERRE LANGERS

LA CANTINE



Corinne BIDEZ

Françoise BESNIER prépare tous les jours comme à son habitude de bons petits plats comme à la maison avec les produits frais achetés chez nos artisans locaux.

Depuis la rentrée scolaire, les élèves profitent tous les jours de ses bons plats avec un fonctionnement sur deux services .

A midi, les plus petits déjeunent puis à 12h40 se sont les grands des classes primaires qui viennent déguster les repas de Françoise . Elle est secondée par **Alexandra Turgot et Nicole Brière** et depuis la rentrée par **Corinne Bidez** .



Françoise BESNIER

La cantine est gérée par la commune de St Pierre Langers. Le prix du repas est fixé 2.90€ et, une nouveauté, le règlement peut désormais se faire par internet via le service tipi.gouv.

LA GARDERIE

La garderie scolaire fonctionne tous les jours.

Anita BINDEL et Alexandra TURBOT accueillent les enfants dès 7h30 et le soir , jusqu'à 19h sur le site de St Aubin des Préaux

Avec la mise en place de nouveaux rythmes scolaires et afin de permettre aux familles de récupérer leurs enfants plus sereinement le mercredi midi , une garderie a été instaurée .

Le tarif appliqué est de 0.45€ le matin et 0.90€ le soir avec le goûter

LE TRANSPORT

Une navette gratuite permet la liaison entre les deux sites tous les jours sauf le mercredi midi (pour celle ci payante et mise en place par la municipalité de St Pierre LANGERS depuis la rentrée 2016). Afin d'assurer au maximum la sécurité des enfants, **Nicole BRIERE et Corinne BIDEZ** sont présentes et accompagnent les enfants lors des trajets.



LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Cette année encore dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) de nombreuses activités diverses et variées ont été proposées. Les enfants ont pu ,avec le personnel communal ou des intervenants extérieurs , découvrir la Batucada, le Golf, l'Equitation, l'Anglais, la Zumba, la danse africaine, le yoga, les échecs, l'équilibre alimentaire mais aussi des activités manuelles, du bricolage, la lecture de contes



L'APE Colin Maillard

Toujours plus d'enfants !

Il y a encore peu de temps on parlait de « notre petite école ». Il devient difficile de l'appeler encore ainsi... En effet, 79 élèves composent notre RPI cette année. Si nous parvenons à maintenir cet effectif en septembre prochain, l'ouverture de la 4ème classe sera toute proche ! Que de chemin parcouru depuis cette menace de fermeture d'école évoquée en 2013 ! Notre effectif à l'époque était de 34 enfants... Cette réussite est le fruit d'un investissement commun entre municipalités, équipe enseignante et parents d'élèves.

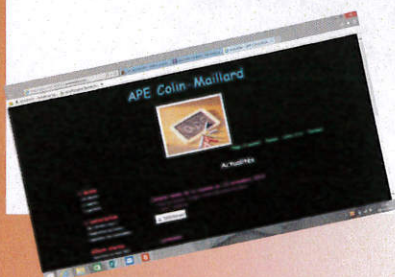
Notre association peut compter sur de nombreux parents dynamiques pour mener différentes actions. Cette année nous reconduirons la traditionnelle Lotombola et notre soirée festive qui se déroulera le 25 mars 2017. Une nouveauté cette année avec l'organisation d'un loto le 11 février 2017 à Folligny. N' hésitez pas à en parler autour de vous et à nous rejoindre pour des moments bien sympathiques !

La réussite de ces manifestations est importante pour financer les sorties scolaires des enfants. Cette année une journée à Chausey se profile pour les CP & CE1, un voyage de 3 jours à Jersey est prévu pour les CE2-CM1 & CM2. La classe des PS-MS & GS visitera la caserne des pompiers et d'autres sorties sont à l'étude.

Sylvain CLERAUX, président de l'APE Colin Maillard

« Pour plus d'informations , consultez notre site internet à l'adresse suivante :

www.ape-colin-maillard.e-monsite.fr



L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

L'année scolaire a une nouvelle fois été riche en sorties scolaires et découvertes organisées par nos enseignantes. Grâce à une participation financière de l'APE, des comités des fêtes, des artisans et des municipalités, une classe est partie en séjour 3 jours à La Base de Loisirs de la MAZURE, les enfants ont pu voir des spectacles à l'Archipel, aller au cinéma, à la Chèvre Rit.

Ils ont participé au concours d'affiche du Carnaval, bénéficié de séances d'initiation à la Voile, de séances de Piscine à Villedieu les Poêles. Ils ont également participé à une action en lien avec le passage du Tour de France en effectuant une partie du parcours des cyclistes



LES PROJETS 2016-2017

Cette année les enseignantes ont le projet de faire voyager nos petits écoliers dans les îles, c'est ainsi un séjour sur Jersey et une sortie à Chausey qui sont au programme. A cela s'ajoute la visite de la caserne des Pompiers de Granville, la venue d'un grand chef dans le cadre de l'action « Toute la mer sur un plateau », les séances de piscine, une correspondance avec des enfants du Bénin, la préparation d'un spectacle de Noël, des sorties à la médiathèque ... et encore de beaux projets



LA VIE DE L'ECOLE

Le spectacle de Noël et les préparatifs



Le 20 décembre, les élèves du R.P.I de Saint-Pierre-Langers et de Saint-Aubin-des-Préaux, ont donné un spectacle de Noël organisé par l'association des parents d'élèves. Les parents ont pu admirer le travail des enfants. Le spectacle a commencé par une danse sur l'air de « Vive le vent » puis des CE2/CE1 ont joué des pièces de théâtre. Les CP/CE1 ont fait rire le public avec des saynètes et des devinettes. Les grands ont pu se restaurer pendant l'entracte : gâteaux, jus de fruits, vin chaud... Enfin, les trois classes ont chanté pour faire venir le Père Noël qui est arrivé avec plein de cadeaux pour les enfants. Les enfants ont passé un agréable moment. Pour préparer ce spectacle, les élèves ont fait un gros travail en classe : apprendre les textes, les gestes, les décors, à les réciter, fabriquer les décors, répéter et préparer les programmes. Les élèves se sont impliqués dans ce projet pour proposer un spectacle de qualité.



À la fin du spectacle, nous avons tellement bien chanté "J'ai demandé au Père Noël" que nous avons réussi à faire venir le Père Noël. Le Père Noël était très chargé, il y avait même des adultes pour l'aider à porter tous les cadeaux. Le Père Noël a donné à chaque enfant un paquet de bonbons. Les gros cadeaux, c'était pour les trois classes. On a ouvert les cadeaux lundi dans la classe : il y avait des jeux de

QUOI DE NEUF A ST AUBIN DES PREAUX ?

Les principaux travaux



- Création du jardin du souvenir dans le cimetière : 15086 €
- Aménagements des bas côtés Route des Janets : 3630 €
- Travaux d'aménagement des chemins (Chemin rural Route du bois, chemin des 4 Tournées) : 10 802.40 €
- Mise en œuvre et dépôt permis de construire pour création d'une classe mobile : 4000 €
- Mise en œuvre du travail sur la création du PLU (Plan Local d'urbanisme) avec le cabinet PLANIS : 12 288 €

Ecole

- Mise en place du réseau informatique : 4068.66 €
- Installation de stores dans la garderie : 733.09 €
- Acquisition d'un vidéo projecteur pour la classe des Ce2, Cm1, Cm2 : 932.61 €

Salle des fêtes

- remplacement des tables
- acquisition d'un percolateur

Les projets 2016-2017

- Poursuite de la mise en œuvre du PLU
- Installation de stores dans la salle informatique de l'école
- Mise en place d'éclairage public Route de la mer et route de la Croix Paulet
- Acquisition et installation d'une classe modulaire
- Réfection de la cour, Aménagement et sécurisation aux abords de l'école pour l'accès

Les prochaines élections

Elections Présidentielles :

1er tour : Dimanche 23 Avril 2017

2ème tour : Dimanche 7 Mai 2017

Elections Législatives :

1er tour : Dimanche 11 Juin 2017

2ème tour : Dimanche 18 Juin 2017

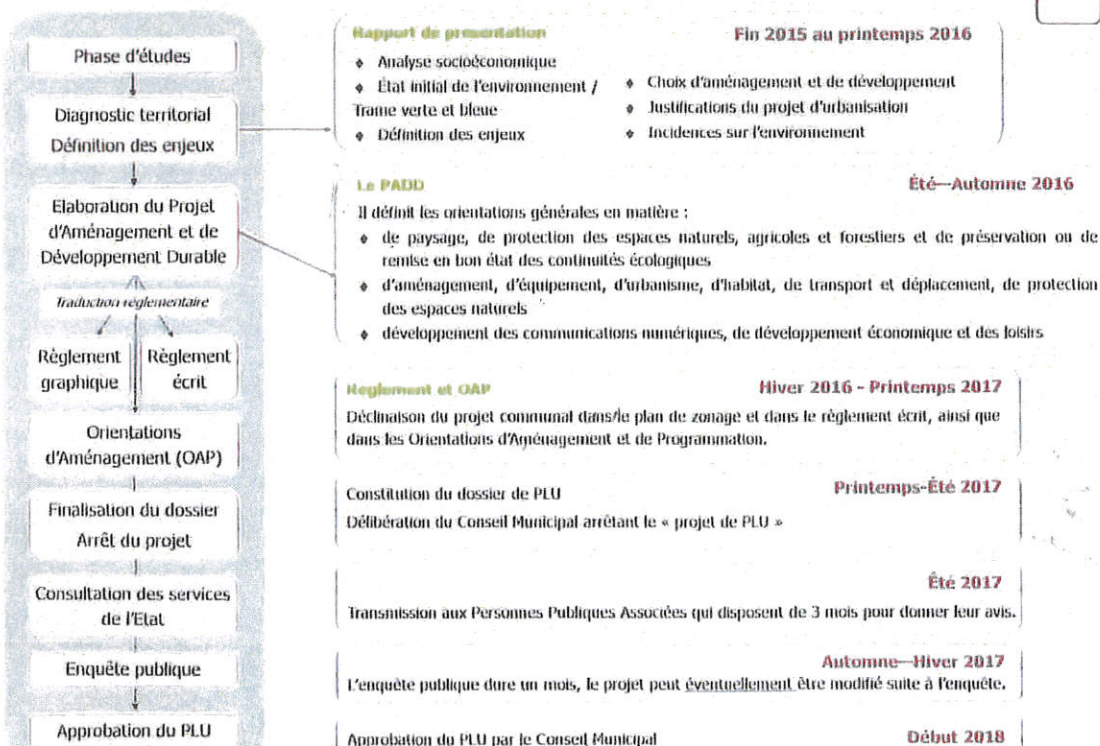
C'EST QUOI UN P.L.U (PLAN LOCAL D'URBANISME)

QU'EST-CE QU'UN P.L.U. ?

- ⇒ La loi Solidarité Renouvellement Urbains (SRU) de décembre 2000 a créé le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, en substitution du Plan d'Occupation des Soils et a changé l'approche de l'urbanisme...
- ♦ ...en passant d'un urbanisme de zonage à un **urbanisme de projet**
- ♦ ...en incluant les principes du **développement durable**.
 - « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (Rapport Brundtland de 1987 pour l'ONU)
- ⇒ L'élaboration d'un PLU permet de définir une **politique d'aménagement** du territoire à moyen terme...
- ♦ ...en opérant un **arbitrage** entre les enjeux de protection de l'environnement ou des paysages et le développement du territoire...
- ♦ ...en **délimitant un zonage** qui définit les vocations des différentes parties du territoire (les secteurs urbanisés, les secteurs à urbaniser, les secteurs agricoles et les secteurs naturels).
- ⇒ La loi d'Engagement National pour l'Environnement dite, loi Grenelle 2 de juillet 2010 **renforce l'obligation de prendre en compte les problématiques environnementales dans les documents d'urbanisme...**
- ♦ ...en leur demandant de se préoccuper de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la préservation et de la remise en état des continuités écologiques, de la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir de ressources renouvelables et du développement des communications électroniques...
- ♦ ...en leur imposant la définition d'objectifs justifiés de **modération de la consommation de l'espace** et de **lutte contre l'étalement urbain**.
- ⇒ Les lois ALUR, LAAAF et Macron sont depuis venus préciser certaines dispositions en matière d'aménagement du territoire, notamment en campagne.
- ♦ La **loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014** permet d'instaurer, à titre exceptionnel, des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans les zones naturelles et agricoles, pour y prendre en compte du bâti à vocation non agricole.
- ♦ La **loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014** permet à l'habitat agricole d'être modifié ou agrandi en zone non constructible.
- ♦ La **loi Macron du 6 août 2015** permet de construire des extensions et des annexes en campagne en précisant la zone d'implantation et les conditions de hauteur, d'emprise et de densité.



QUELLE PROCÉDURE POUR SON ÉLABORATION ?

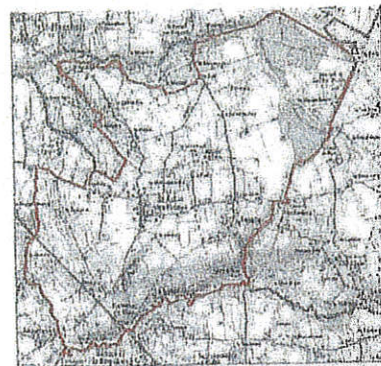


C'EST QUOI UN P.L.U (PLAN LOCAL D'URBANISME)

POURQUOI LA CARTE COMMUNALE DOIT-ELLE ÊTRE CHANGÉE ?

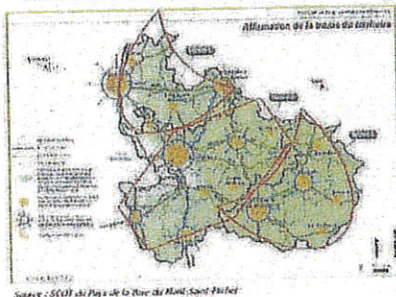
La Commune de Saint-Aubin-des-Préaux

- ⇒ Saint-Aubin-des-Préaux est actuellement dotée d'une carte communale, approuvée le 19 juillet 2007.
- ⇒ Depuis son adoption, le contexte législatif national ainsi que supra-communal a beaucoup évolué (SCoT du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel, Grenelle 2, loi ALUR...).
- ⇒ Ainsi, dans une démarche de planification et d'élaboration de son projet de développement communal, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme par délibération du 11 juin 2015.
- ⇒ La carte communale reste en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU (prévue en 2018).



LE CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL

Périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale



Source : SCoT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel

LE SCoT DU PAYS DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

- ⇒ Approuvé le 13 juin 2013, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est actuellement en révision par délibération du 13 octobre 2015.
- ⇒ Le SCoT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel coordonne les politiques d'urbanisme, d'habitat, d'implantations commerciales, de développement économique et touristique, de déplacements, de préservation des continuités écologiques...
- ⇒ Comme les PLU, les SCoT se basent eux aussi sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Périmètre de la Communauté de Communes



Source : Granville Terre & Mer du 31/12/2015

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER

- ⇒ La commune de Saint-Aubin-des-Préaux appartient à la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer.
- ⇒ Granville, Terre et Mer a été créée le 1^{er} janvier 2014 en rassemblant 33 communes pour une superficie 287 km² et une population de 44 900 habitants.
- ⇒ En octobre 2012, l'ancienne Communauté de Communes du Pays Granvillais s'était dotée d'un **Programme Local de l'Habitat** encore en vigueur : Saint-Aubin des Préaux est identifié comme commune rétroalimentaire.
- ⇒ Les opérations d'urbanisme doivent ainsi respecter une densité moyenne de 15 logements par hectare et une taille moyenne des parcelles fixée à 700 m².
- ⇒ Le PLH est structuré autour de 5 orientations :
 - Mettre en place une politique foncière pour créer les conditions de réussite du PLH
 - Produire une offre diversifiée de logements.
 - Améliorer le parc existant
 - Proposer des solutions adaptées aux publics spécifiques
 - Piloter et évaluer la politique locale

TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLU LA CONCERTATION VOUS PERMET :

- * de vous impliquer dans le développement de votre commune,
- * de vous exprimer sur ce sujet au moment de l'enquête publique,
- * ou dès maintenant par le biais d'un registre à demander auprès du secrétariat de votre mairie.

LES ENJEUX DU PLU

- La connaissance du territoire et de ses enjeux via un diagnostic poussé
- L'expression d'un projet de développement et d'aménagement, document « politique » affichant les choix des élus
- La mise en œuvre d'un outil réglementaire permettant la réalisation du projet
- La concertation avec la population (habitants, exploitants...) en communiquant sur le projet et en prenant en compte les idées et opinions exprimées

COMMUNE NOUVELLE



Débutée en 2016 et à l'initiative concertée des maires et des élus des 4 communes concernées (Saint Pierre Langers, Saint Planchers, Saint Pair sur Mer et St Aubin des Pré-aux), l'étude pour l'éventuelle constitution d'une commune nouvelle suit son cours. Une mission complémentaire de 6 mois a été confiée à Mathieu SOURDAINE qui avait déjà travaillé ce projet lors de son mémoire de fin d'études pour l'obtention d'un master 2 en économie publique. Depuis le 1^{er} novembre, il travaille sur de nombreuses thématiques comme les écoles, les éléments financiers, le patrimoine des communes, le personnel et les services rendus à la population, la gouvernance, l'urbanisme, la charte de la commune nouvelle, la vie associative, les correspondants de quartier ...

La prochaine étape consiste en la tenue de réunions thématiques entre les élus (finances, écoles, personnels ...) et des réunions publiques seront tenues dans les semaines et mois à venir pour échanger avec la population. Viendra ensuite, au cours de cette année 2017, le temps du choix de se regrouper ou non et à quelle échelle, pour ce projet important pour notre commune, pour notre territoire et bien sûr pour la vie quotidienne de ses habitants

L'ASSAINISSEMENT A ST AUBIN DES PRÉAUX

Par arrêté du 9 mai 2016, Monsieur le préfet de la Manche a autorisé l'adhésion au SMAAG (Syndicat Mixte pour l'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise) .

C'est ainsi un grand pas pour notre commune avec une première tranche d'accès à l'assainissement collectif .

Les travaux vont ainsi commencer courant de l'année 2017 pour raccorder un maximum de maisons au futur réseau.

Le SMAAG , c'est quoi ?

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (S.M.A.A.G) assure pour le compte de ses communes membres, les compétences de traitement, de transfert et de collecte des eaux usées.

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG), initialement dénommé Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise a été créé par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 1968.

Cette structure intercommunale ne regroupait à cette époque que les communes de GRANVILLE et de DONVILLE LES BAINS. Elle compte aujourd'hui plusieurs communes membres dont GRANVILLE, DONVILLE LES BAINS, YQUELON, SAINT-PLANCHERS, ANCTOVILLE/BOSCQ, HUDIMESNIL , BREVILLE sur MER, COUDEVILLE sur MER et LONGUEVILLE (Ex Communauté de Communes des DELLES), ST-PAIR sur MER, JULLOUVILLE et CAROLLES (Ex SIVOM Baie de Scissy) et maintenant St Aubin des Préaux

Elle s'étend donc sur un territoire d'une superficie de plus de 110 km².

Son territoire se caractérise par une frange littorale dotée d'un tissu urbain dense et d'un arrière pays littoral aux caractéristiques propres au paysage bocager normand.

Le SPANC , c'est quoi ?

Le SPANC (Service Public pour l'Assainissement Non Collectif) est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

QUOI DE NEUF A ST AUBIN DES PREAUX ?

Clin d'œil à nos Jeunes St Aubinais

Ilà bien arrivés à la maison après plus de 6500 km parcourus à notre 4L. L'aventure pour nous s'est très bien passée. Nous avons vécu l'aventure à 100%, on a découvert des paysages fabuleux au long du raid. C'est une aventure extraordinaire qui permet de découvrir une autre culture de ce qu'on a l'habitude de voir, des rencontres inoubliables bien sûr.

À notre équipe de choc, nous avons pu nous classer 75e au classement général sur environ 1200 équipages.

Nous ne pouvons encore à remercier tous nos partenaires sans qui l'aventure n'aurait pas été possible.

L'aventure ne s'arrête pas là, nous avons décidé de relancer le raid sur l'édition 2017. Nous serons sur la ligne de départ le 16 Février 2017 à Biarritz pour une arrivée le 26 Février à Marrakech.

« 4L Trophy 2017 – Equipage 633 »

Julie et François



En avant les sardines à 4 Ailes !

Ca y est cette année c'est à notre tour de prendre les pistes du Maroc !

Grace à Anaïs, la copilote détentrice de la fameuse 4L, et ancienne trophyste de l'année 2015, Romain va pouvoir embarquer pour cette édition 2017.

Tout cela est possible car cette année est exceptionnelle pour les 20ans du 4L Trophy !

Le but caritatif étant toujours à l'honneur avec l'Association enfants du désert, cette année ils veulent frapper encore plus fort, et en plus des tonnes de fournitures scolaires, faire sortir de terre 4 écoles !

Vous pouvez suivre notre aventure sur facebook :

es à 4 Ailes
501



QUOI DE NEUF A ST AUBIN DES PREAUX ?

Clin d'œil à nos Jeunes St Aubinais

C'est avec grand plaisir que les grands gamins, Josselin Mony et Clément Besnier vous annoncent leur deuxième participation au raid humanitaire et étudiant 4L trophy, sous le numéro d'équipage 273.

"C'est avec des étoiles dans les yeux que nous sommes rentrés de l'édition du 4L trophy 2014. Quand on a connu l'opportunité de repartir à l'occasion des 20 ans du raid en 2017, nous n'avons pas hésité une seule seconde " affirment les deux jeunes originaires de Saint Aubin des Préaux. Il y a maintenant 2 ans qu'ils ont participé à cette course d'orientation dans le désert Marocain.

A l'occasion des 20 ans du 4L trophy, c'est à bord de leur 4L qu'ils partiront de Bordeaux le 16 février 2017 pour 6000 km direction les pistes Marocaines.

N'oublions pas que cette épreuve a aussi et surtout un but humanitaire. Ils emporteront des fournitures scolaires et un chèque de 20 euros qu'ils remettront à qui de droit pour la création d'école dans le désert Marocain.

"Nous tenons à remercier tous nos partenaires et amis mécaniciens qui nous aident dans l'aventure"

Il est possible de suivre l'aventure des deux garçons sur Facebook (lesgrandsgamins4l-trophy) et sur le site internet de la course : 4L trophy.com - équipage 273.

Josselin et Clément



QUOI DE NEUF A ST AUBIN DES PREAUX ?

Solidarité Transport

À partir du 1er janvier 2017, les habitants de Saint-Aubin des Préaux qui ne sont pas imposables sur le revenu et dépourvus de moyens de locomotion, pourront bénéficier d'un réseau de transport solidaire qui va se mettre en place à l'initiative de l'association "La croisée"* de Granville et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). C'est un service de transport assuré par des chauffeurs bénévoles qui utilisent leur véhicule personnel. La personne transportée indemnise le chauffeur 30 centimes par kilomètre parcouru. Il s'agit de déplacements occasionnels et sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc... , pour ne pas faire de concurrence aux professionnels du transport.

Également, pour couvrir la commune de Saint-Aubin des Préaux, le réseau cherche encore 1 ou 2 chauffeurs habitant notre commune. Avis aux volontaires !

Faites-vous connaître ou renseignez-vous au 02.33.06.42.65 ou à la mairie.

L'Association de la Croisée a pour but initial d'animer et de gérer auprès des jeunes du Foyer des Jeunes Travailleurs de Granville des actions d'animations et de loisirs. Avec "Solidarité transport", elle élargit donc son champ d'actions.



Présence VERTE

Sécuriser les personnes seules à domicile

En septembre 2014, la commune a signé une convention avec l'association de téléassistance "Présence verte". Les utilisateurs de ce service bénéficient ainsi de la gratuité de l'installation du matériel au domicile qui s'élève habituellement à 30 euros.

La MSA, en partenariat avec Groupama et les Aînés Ruraux, "Présence verte" compte plus de 100 000 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire français. Leader de la téléassistance en France, Présence Verte est avant tout un service de proximité. Le correspondant local est basé à Saint-Aubin des Préaux.

Présence verte s'engage à :

• Installer le matériel chez l'abonné et donner les conseils d'utilisation du matériel

• Remplacer régulièrement le matériel et en assurer la maintenance

• Assurer le suivi administratif du contrat

• Informer l'abonné sur les aides auxquelles il peut prétendre

• Transmettre à la centrale d'écoute toutes les informations indispensables au fonctionnement optimal du service de téléassistance



QUOI DE NEUF A ST AUBIN DES PREAUX ?

Repas des Anciens

La commune a organisé le traditionnel « repas des anciens » le Dimanche 11 Octobre dernier sous un beau soleil automnal. 48 personnes âgées de 65 ans et plus se sont retrouvées à la salle des fêtes pour partager un bon moment de convivialité

Comme l'an passé, la préparation de la salle mais aussi le service ont été réalisés par des membres du conseil municipal. Ceci a ainsi de nouveau permis en contrepartie de financer les services d'un animateur. C'est ainsi sous un air de musique et à travers des chansons qu'Emilio Ortiz et Marlène Blouin ont animé la journée et enchanté les convives. Certains d'entre eux ont participé et se sont même pris au jeu du spectacle en chantant ou jouant d'un instrument. On y a même guinché !!

Le doyen de ce repas était Mr Aoustin et la doyenne Mme Yver et nous avons la présence parmi nos invités du père David LEROUGE. Notre doyenne de la commune, Mme LETOURNEUR Simone n'étant pas là, a reçu un bouquet de fleurs à son domicile



S.A.G (Secteur d'Action Gériatologique)

Le S.A.G (Secteur d'Action Gériatologique) du pays Granvillais organise pour les seniors diverses activités : Semaine Bleue (randonnée, ciné débats ...), Fête du Printemps (intervention de groupes d'échants, de danses,...), Ateliers (Equilibre, Mémoire ...)

Vous êtes invités le 25 Janvier 2017 à 14h30 à la Salle Christophe Auguin.

Monsieur l'Adjudant Chef DADALA animera cet après midi sur la sécurité routière et sur les risques du démarchage à domicile. N'hésitez pas à venir y participer !

QUOI DE NEUF A ST AUBIN DES PREAUX ?

Plan NEIGE

ême si l'hiver n'est pas encore synonyme d'épisode neigeux, nous vous informons que la commune de St Aubin des Préaux a passé des conventions avec des professionnels et particuliers afin de mettre en place au plus vite le déneigement des routes communales pour faciliter le quotidien de chacun pendant ces périodes.

ur la RD 309, les services du conseil général ont la responsabilité du dégagement et de la mise en place de son plan neig-



Un chocolatier à St Aubin



Nicolas Alleaume, 27 ans, a déjà une expérience de dix années dans la pâtisserie, dont sept ans chez Yver à Granville. Il a décidé de se mettre à son compte en temps que biscuitier-chocolatier. Point de magasin, mais un labo flambant neuf, installé dans une vaste pièce de sa maison où il réalise ses recettes.

« Je me suis mis à mon compte pour être indépendant et travailler le bio dont je suis un adepte depuis plusieurs années. De plus, dans le biscuit, nous ne sommes pas tant que cela à en fabriquer dans la région », indique le jeune homme.

Mais « soyons clairs, insiste-t-il, les oeufs et la farine viennent de la Manche, pour le chocolat, il faut aller un peu plus loin, mais de toute façon cela reste bio ».

Autre spécificité du biscuitier : « Je vends à 90 % mes productions en vrac dans les magasins bio, toujours dans un souci d'écologie, cela évite les emballages. » Il fournit les Biocop de Saint-Lô, Avranches, Granville et le Cop bio de Saint-Malo



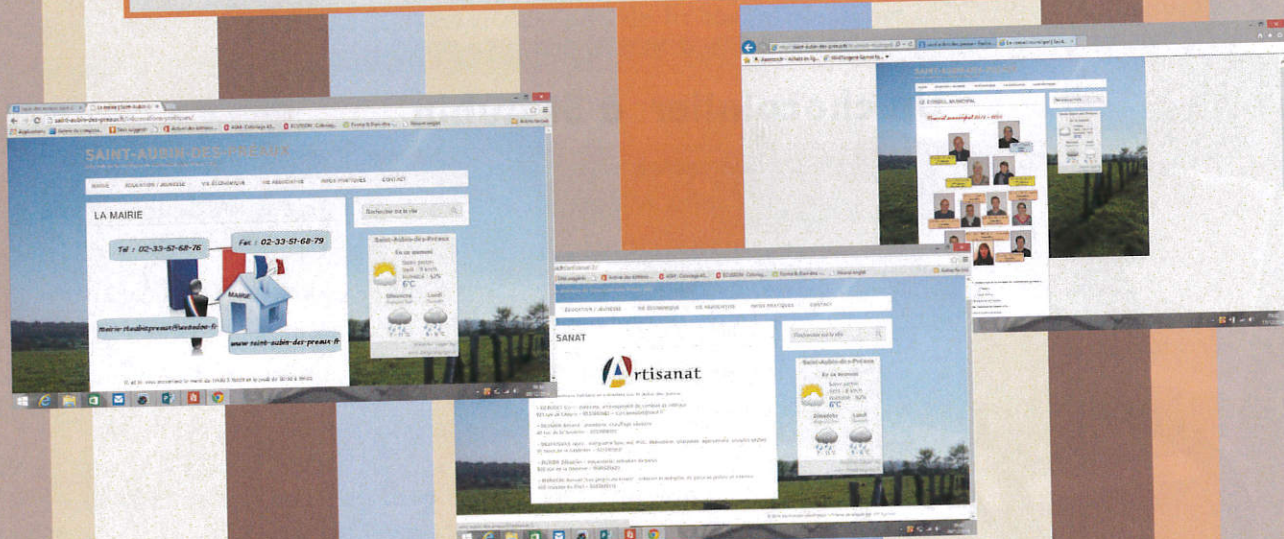
4 à Cinq
Nicolas ALLEAUME
728 rue de la Blotière

EN PRATIQUE A ST AUBIN DES PREAUX

www.saint-aubin-des-preaux.fr

La communication prend désormais plusieurs formes et nous vous informons que le site internet de notre commune sur le web est toujours en ligne

Nous vous invitons à vous y rendre et vous y trouverez diverses informations et communications concernant la commune, la vie de la commune, des informations pratiques, les bulletins municipaux ...



SALLE DES FETES Christophe Auguin

Les tarifs de location sont :

Saint Aubinais : 115 €

Associations communales : 60€

Associations et particuliers extérieurs : 180 €

Vin d'honneur, réunions : 45 €

Assemblée générale : 70 €

Vin d'honneur, réunions (Hors commune) : 55 €



INFOS PRATIQUES

Nos artisans et entreprises

Plusieurs artisans habitent et travaillent sur St Aubin des Préaux

- **Cyril BEAUDET** : Plaquiste, Aménagement de combles et intérieur
621 rue de Laugny ☎ 02 33 68 36 62 cyril.beaudet@neuf.fr
- **Camping LEZ EAUX** : Hôtellerie de plein air, Alimentation, Bar, Restaurant
240 avenue de Lez Eaux ☎ 02 33 51 66 09
- **Jacky DESHOGUES** : Menuiserie Bois Alu, Ebénisterie, Charpente,
Agencement cloisons sèches
91 route de la Sabotière ☎ 02 33 90 96 27
- **Sébastien DURIER** : Maçonnerie, entretien de parcs
520 rue de la Gracerie ☎ 06 85 62 94 20
- **Anthony GOURDEL** - Paysagiste (entretien et création de jardins)
Ménage, Repassage, Portage de courses
☎ 06-22-87-52-13
- **SARL Saints Tax'** Votre compagnie de taxis ☎ 02 33 50 70 52

Artisans et entreprises, si vous souhaitez paraître dans notre prochain bulletin, n'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées en mairie

Les assistantes maternelles agréées

- **Mme FONTAINE Elodie** 183, Route de la Malenfandière
☎ 02 50 06 02 84
- **Mme GRIVEL Claudine** 64, Route de la Malenfandière
☎ 02 33 90 94 88
- **Mme PINAUD Evone** 83, rue du Coudray
☎ 02 33 91 84 66
06 50 64 89 58
- **Mme DJABALI Stéphanie** 900, Route de la Havaudière
☎ 09 73 51 05 90



INFOS PRATIQUES

Déchets ménagers

Le ramassage des conteneurs est assuré le jeudi matin par les services de la communauté de communes

En cas de problème avec votre conteneur, vol, détérioration, réparation, vous pouvez contacter la communauté de communes au 02 33 91 92 60

Vous pouvez également bénéficier d'un composteur à déchets pour seulement 10€.

Pour vous en procurer un, n'hésitez pas à prendre contact avec la déchetterie située sur le site de Mallouet au 02 33 91 92. 60



Activités bruyantes

Elles sont réglementées par une loi du 31 décembre 1992, des décrets du 18 avril 1995 et un arrêté préfectoral du 27/03/1997.

Pour mémoire, voici l'article 2 reprenant les éléments importants :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h puis de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h puis de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »

Elagage et destructions des chardons

Les propriétaires et exploitants riverains des voies publiques doivent effectuer chaque année, entre le 1er Décembre et le 1er Mars, l'élagage en bordure des voies communales et chemins ruraux.

Les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans

chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. Cette destruction devra être exécutée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la floraison.



Le brûlage des végétaux

L'arrivée du printemps est souvent propice au brûlage des végétaux.

Néanmoins tout n'est pas permis, un arrêté préfectoral stipule les différentes conditions (date, type de végétaux, distances à respecter). Voici quelques extraits

- « Le brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants (végétaux à feuillages persistants - opposé à caduc - comme par exemple buis, cèdres, chênes verts, houx, lauriers, lierres, pins, thuyas...), de tonte et de fauche est interdit en tout temps. ... »
- Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux dont le diamètre est supérieur à 7 cm est interdit. Le brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers, des collectivités territoriales et des entreprises est interdit.
- Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux (branches nues), dont le diamètre est inférieur à 7 cm, est autorisé en dehors de la période du 1er avril au 31 octobre à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes, sous les conditions suivantes :
 - Les feux ne peuvent être allumés qu'entre le lever du jour et 16 heures (heure légale),
 - Tout feu doit être éteint au coucher du soleil,
 - Les conditions météorologiques doivent être favorables afin d'éviter l'extension du foyer et la propagation des fumées,
 - Tout feu doit être éteint dès que le vent menace de rabattre la fumée sur une voie publique ou un lieu habité, ou de transporter des flammes mèches pouvant provoquer un incendie.
 - Les feux doivent être constamment et attentivement surveillés. Par temps de brouillard, tout brûlage est interdit, les fumées étant susceptibles d'aggraver les conditions de circulation. »

Nous comptons sur le civisme de chacun d'entre vous pour respecter ces quelques règles nécessaires au maintien de relations de voisinage cordiales."

Permis de construire

Toute construction d'une superficie supérieure à 20m² (garage, véranda, etc ..) doit obligatoirement faire l'objet d'un dossier de demande de permis de construire.

Une déclaration préalable doit être faite pour les constructions dont la surface plancher est inférieure à 20m² (sous réserve d'une construction déjà existante sur le terrain)

Le seuil de déclaration préalable est relevé de 20m² à 40m² uniquement pour les travaux d'extension de constructions existantes. Toutefois, les projets d'extension dont la surface totale

(existante+extension) dépasse les 170m² resteront soumis à permis de construire et seront soumis au recours obligatoire à l'architecte.

La construction ou la modification d'une clôture font également l'objet d'une déclaration.

Les abris de jardin font partie des travaux d'extension de constructions existantes, ils font l'objet d'une déclaration préalable.

Passerelles

Passerelles Vers l'Emploi est un chantier d'insertion, qui se trouve sur un site de 4ha à La Sou-dairie au **Petit Celland** (Sud Manche). L'association a pour but de promouvoir des actions permettant à des personnes en difficulté de s'insérer par la formation et le travail

Il s'appuie sur plusieurs activités pour mener à bien ses missions d'insertion.

Cet Atelier Chantier d'Insertion dispose d'une fourrière et d'un refuge pour chien et chat sur lequel les salariés effectuent des travaux liés à l'entretien des locaux (chenil...), aux soins des animaux.

Le chantier dispose aussi d'un potager sur lequel est effectué une culture raisonnée de fruits et de légumes (vente sur place et marché...).

Enfin, des chantiers extérieurs d'espace vert sont effectués pour des entreprises et des collectivités.

23 salariés polyvalents, dits en parcours, sont embauchés en CDDI, à temps partiel, pour une durée de 4 à 24 mois.

Ils ont différents statuts : bénéficiaires du RSA, chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés ou jeunes de moins de 26 ans.

Ils sont également accompagnés sur leur projet professionnel par une conseillère en insertion professionnelle.



Aux habitants de Saint Aubin des Préaux :

Si vous avez perdu votre chien ou votre chat téléphonez au **02.33.58.32.34**

Le refuge est ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 17h30.

Si vous trouvez un chien ou un chat sur le territoire de la communauté de communes Granville Terre et Mer ,vous pouvez contacter la déchèterie Mallouet qui recueillera l'animal et ensuite l'enverra au refuge de passerelle

Les anciens combattants

Comme chaque année nous avons été présents sur les différentes cérémonies commémoratives.

Le 11 novembre une remise de gerbe a été faite au monument aux morts de St aubin en présence des personnalités et des enfants de l'école qui ont chanté la marseillaise.

Remerciements à la maîtresse d'école ainsi qu'au porte drapeau MICHEL HERPIN présent à toutes les manifestations.

Les anciens combattants vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.

Le président , LEMAITRE Jean Claude.

Comité des fêtes

L'association du comité des fêtes vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à vos proches.

Qu'elle soit riche de joie et de gaieté, qu'elle déborde de bonheur et de prospérité et que tous les vœux formulés deviennent réalité !

Comme vous avez pu le constater, nous ne proposons plus qu'un seul rassemblement dans l'année. En effet les Saint aubinais ne semblent plus s'intéresser aux rencontres que nous proposons dans le passé. Nous tenions à remercier les personnes venant des communes extérieures et les quelques fidèles Saint Aubinais qui ont permis de faire perdurer notre soirée « Beaujolais » par leur présence.

La proposition de sortie que nous avons programmée (sortie à l'île de Sercq) il y a quelques années avait dû être supprimée faute de candidat.

Nous vous avons invité à vous exprimer l'année dernière pour connaître vos souhaits. Le but était de vous satisfaire au mieux car notre équipe, en place depuis plusieurs années, manque certainement d'originalité dans ses propositions. **Nous attendons toujours des remplaçants !**

Nous avons invité par papillonnage les habitants de la commune à une réunion il y a deux ans. Aucune personne ne s'était présentée, à croire que le milieu associatif n'intéresse plus !

Par le biais de ce bulletin, nous souhaitons informer les Saint Aubinais que suite à diverses réflexions anonymes, les membres du comité ont décidé de ne plus mettre en place les décorations de Noël à compter de l'année prochaine. Ceci dit, elles seront mises à la disposition de bonnes âmes qui souhaiteraient décorer notre doux village.

Enfin, dans l'attente de nouvelles actions, nous ne solliciterons plus de subventions à la mairie

Encore bonne année à tous
LE COMITE